

|  |  |  |
|--|--|--|
| <br><b>RÉGION<br/>NORMANDIE</b> | <h2>FONDS SOCIAL REGIONAL</h2>   |  |
|  | <b>Thème : FORMATION</b>   |  |
|  | <b>Objectif stratégique</b><br><br><b>Mission</b><br><br><b>Territoire</b><br><br><b>Type d'aide</b> | Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle<br><br>Améliorer les conditions de vie et de réussite dans les lycées et bâtir le lycée du futur<br><br>Normandie<br><br>Subvention |

### (CONTEXTE / INTRODUCTION)

---

Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'École. La Région Normandie ambitionne d'accompagner chaque lycéen dans cette voie de la réussite en visant à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire à travers le dispositif Fonds Social Régional.

### OBJECTIFS

---

Le Fonds Social Régional est destiné aux familles en difficultés financières afin de faciliter le règlement des frais :

- De restauration et d'hébergement,
- De transport du domicile vers le lieu de scolarisation, excepté les transports dits de confort (utilisation d'un véhicule personnel),
- De santé ou de mutuelle à travers un accompagnement des jeunes en situation de « rupture familiale » sur saisine des services sociaux ou des établissements.

Le Fonds Social Régional vient en complément des fonds sociaux lycéens attribués aux lycées par le Ministère de l'Éducation Nationale et des aides octroyées par le CROUS.

### BENEFICIAIRES DE L'AIDE

---

Les familles des lycéens et des élèves de BTS/CPGE scolarisés dans les lycées publics ou privés et en Maison Familiale et Rurale, du territoire normand.

## CARACTERISTIQUES DE L'AIDE ET CRITERES D'ELIGIBILITE

---

L'établissement fait parvenir aux services de la Région, le ou les factures en mentionnant le restant à charge après déduction de toutes les aides (bourses, Fonds Social Lycéen, participation des familles), dès lors que les ressources n'excèdent pas 250 % du montant du Revenu de Solidarité Active.

## MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

---

Le dossier de demande est constitué a minima des pièces suivantes :

- Le formulaire de demande d'aide, dûment complété, daté et signé,
- Une attestation sur l'honneur du chef d'établissement certifiant le recours préalable aux autres dispositifs existants avant la saisine de la Région,
- Photocopie de la notification des bourses
- Photocopie de la dernière quittance de loyer pour les étudiants locataires
- Pour le fonds social régional transport dès lors que l'établissement s'est substitué aux familles : justificatif de l'abonnement, le titre de recettes de la Région et le mandat du lycée,
- Pour le fonds social régional restauration-internat : pièces comptables justifiant le montant de l'impayé : facture, titre exécutoire, avis aux familles...
- Pour les frais de santé ou de mutuelle pour les jeunes en rupture familiale : toutes pièces pouvant justifier de la nécessité de l'aide sollicitée (courrier circonstancié, devis...)

Procédure d'instruction du dossier :

Le rôle attendu des établissements :

- Déclencher le Fonds Social Régional en complément des Fonds sociaux de l'Etat hormis pour les frais de transport dans la mesure où ils ne rentrent pas dans le champ du Fonds Social Lycéen,
- Faire connaître la mesure, mobiliser les assistants sociaux pour inciter les familles en difficulté à y faire appel et procéder avec celles-ci à la constitution d'un dossier (imprimé type à remplir et justificatifs à fournir). Pour l'enseignement privé, c'est la Commission sociale de l'UREC qui se charge de constituer les dossiers en lien avec les directeurs des établissements concernés.

L'intervention de la Région :

- Instruction des dossiers au vu des critères sociaux, des justificatifs apportés.
- Les dossiers sont proposés au vote des élus en Commission Permanente

## MODALITES DE PAIEMENT

Le versement de la dotation est effectué en une seule fois au vu de la délibération.

### Contacts :

Direction des lycées de Normandie  
Service Dialogue de Gestion Fonctionnement  
Téléphone (secrétariat) : 02 35 52 57 20



## FONDS SOCIAL REGIONAL

Dans un souci de confidentialité, les renseignements nécessaires à l'étude du dossier seront anonymes

**Etablissement :**

**N° de dossier :**

**Classe et libellé complet de la formation suivie :**

**Régime :**

Lycéen  Interne  Demi pensionnaire  Externe  
 Etudiant Post Bac  Interne en lycée  logé par la famille  locataire

**Elève boursier :**  Oui  Non **Montant annuel** (hormis bourse d'équipement) :

**Situation de famille :**  Parent isolé  Couple

**Nombre d'enfants à charge :**

| Rang | Date de naissance | Situation scolaire ou professionnelle |
|------|-------------------|---------------------------------------|
| 1    |                   |                                       |
| 2    |                   |                                       |
| 3    |                   |                                       |
| 4    |                   |                                       |
| 5    |                   |                                       |

**Situation financière :**

| Ressources  | Montant mensuel | Observations |
|---|-----------------|--------------|
| Salaire mensuel : 1 <sup>er</sup> revenu  |                 |              |
| Salaire mensuel : 2 <sup>ème</sup> revenu   |                 |              |
| Prestations familiales sauf :<br>APL, AL, AEEH, complément<br>mode de garde, allocation<br>rentrée scolaire, allocation<br>naissance ou adoption. |                 |              |
| Autres ressources (ASSEDIC,<br>pensions alimentaires,<br>d'invalidité, de retraite, etc...)   |                 |              |
| <b>TOTAL</b>  |                 |              |

**Objet de la demande :**

- Fonds Social Régional Transport  
 Fonds Social Régional Frais de santé ou mutuelle  
 Fonds Social Régional restauration – internat

**Fonds Social Lycéen versé par l'Etat (Renseignements indispensables pour l'étude du dossier)**

Joindre une attestation sur l'honneur du chef d'établissement certifiant le recours préalable aux autres dispositifs existants avant la saisine de la Région

Montant déjà perçu par la famille au titre de l'année en cours ..... €

**FONDS SOCIAL REGIONAL TRANSPORT :**

Demande au titre du :

1<sup>er</sup> trimestre

2<sup>ème</sup> trimestre

3<sup>ème</sup> trimestre

↳ Liste des pièces à fournir :

Justificatif de l'abonnement

Titre de recette de la Région Normandie

Mandat du lycée

Département du domicile :

Trajet réalisé par l'élève :

Moyens de transport utilisés et fréquence :

Montant de l'aide financière demandée au titre du FSR ..... €

**FONDS SOCIAL SANTE**

↳ Liste des pièces à fournir :

Cotisation mutuelle

Facture des professionnels de santé

**FONDS SOCIAL REGIONAL RESTAURATION – INTERNAT :**

Demande au titre du :

1<sup>er</sup> trimestre

2<sup>ème</sup> trimestre

3<sup>ème</sup> trimestre

↳ Liste des pièces à fournir :

Pièce comptable justifiant le montant impayé : facture, titre exécutoire, avis aux familles.

Montants dus à l'établissement au titre :

▪ de la restauration : ..... €

▪ de l'internat : ..... €

Avis et visa du chef d'établissement :

Date :

Signature :

A Neufchâtel en Bray, le 03 Février 2021

Objet : Dossier de demande d'aides financières

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint un dossier de demande d'aide Fond Social Régional.

Ce dossier est destiné aux élèves de l'enseignement agricole de la Région Normandie.

Les demandes d'aide au titre du FSR sont destinées à des familles en difficultés financières. Il convient également de respecter certains critères d'éligibilité :

Les critères d'éligibilité (PJ Fiche dispositif) :

- Concerne des familles en difficultés financières afin de faciliter le règlement des frais de restauration et d'hébergement. Il vient en complément et après épuisement des fonds sociaux lycéens (Bourses, FSL). Toutefois, le dossier d'une famille non boursière mais dont le parcours de vie justifie une demande (invalidité, chômage, parent récemment isolé, notamment en cette période de COVID 19 qui fragilise nombre de familles) peut être déposé.

Si vous êtes dans ce cas, je vous invite à compléter ce document et y joindre les pièces demandées.

Le dossier complet est à remettre au secrétariat de la MFR de Neufchâtel en Bray **avant le 5 Mars 2021 impérativement.**

Sophie LETOUT, Directrice

**MAISON FAMILIALE RURALE DE NEUFCHÂTEL EN BRAY**

Association Loi 1901 • Siret 780 987 343 000 24

4 avenue des Canadiens • 76270 Neufchâtel en Bray • 02 32 97 90 90 • [mfr.neufchatel@mfr.asso.fr](mailto:mfr.neufchatel@mfr.asso.fr) • [www.mfr-neufchatel.fr](http://www.mfr-neufchatel.fr)

